



# LA PRESENCE ETRANGERE EN ALSACE

## ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX ISSUS DE L'ANALYSE DES DONNEES DU RECENSEMENT DE 1999

*Note méthodologique : Cette note succincte rend compte de quelques éléments résultant de l'analyse des données du recensement général de la population de 1999. La variable « étranger » étant considérée comme une « donnée sensible », les informations disponibles sont limitées aux communes ou territoires (notamment les quartiers) dont le nombre d'habitants est supérieur à 5.000. L'Observatoire, au fur et à mesure de la parution des données et de leur analyse, sera amené à produire d'autres notes de synthèse.*

Les données issues du recensement de la population de 1999 font apparaître des **spécificités concernant la présence étrangère** en Alsace, que les données antérieures avaient déjà permises de relever. L'Alsace se singularise des autres régions françaises à deux niveaux essentiellement :

- sur le plan de l'**évolution des flux migratoires**,
- sur l'**origine de ces flux**, et donc les nationalités présentes sur le territoire.

## L'EVOLUTION DES FLUX MIGRATOIRES

Concernant l'évolution des flux migratoires, l'analyse comparée des résultats des différents recensements depuis 1921 permet de saisir l'**originalité de l'évolution de la population étrangère en Alsace**.

### ➤ La présence étrangère en Alsace par rapport aux autres régions

Au recensement général de la population de 1999, l'Alsace compte **128.381 étrangers soit 7,4% de la population totale**. En nombre absolu comme en pourcentage, **la population étrangère est en baisse**. En effet, en 1990, 8% de la population résidant en Alsace n'avait pas la nationalité française. Par ailleurs le nombre d'étrangers s'élevait à 128.689 personnes.

Le pourcentage d'étrangers en Alsace, quoiqu'en baisse, **reste largement supérieur à celui relevé pour l'ensemble de la France, qui est de 5,6%**.

En 1999, l'Alsace est la **sixième région française pour le nombre d'étrangers**. En effet, la majeure partie des étrangers résident en Ile de France (40%). Les autres régions ayant une présence étrangère marquée sont : Rhône-Alpes (11%), PACA (8,7%) puis Languedoc-Roussillon (4%), Nord-Pas de Calais (4%) et Alsace (4%).

Toutefois, compte tenu de la taille de la région, **l'Alsace occupe la 3<sup>ème</sup> place des régions françaises** [rapport entre le nombre d'étrangers et la population totale]. Elle se situe après l'Ile de France et la Corse (et avant Rhône-Alpes et PACA). Cette position est en évolution constante puisqu'en 1990, l'Alsace occupait le 4<sup>ème</sup> rang et en 1982, le 5<sup>ème</sup>.

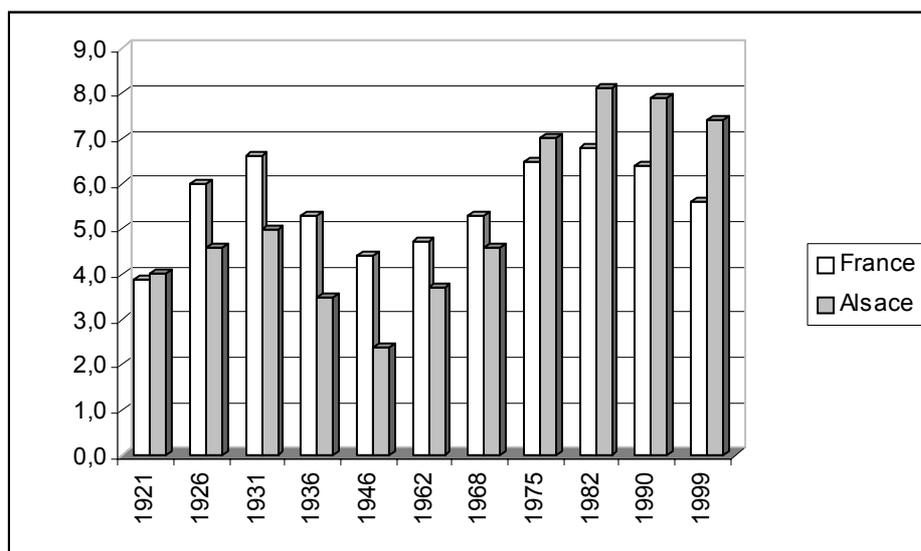
### ➤ Une évolution de la présence étrangère spécifique

L'Alsace comme la plupart des régions françaises a été un lieu de passage, souvent dans le cadre d'immigration économique ou, dans une moindre mesure, politique.

Toutefois, pendant de nombreuses années, **l'Alsace s'est plutôt située en recul par rapport à d'autres régions françaises**. Elle a, comme les autres régions, fait appel à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle à une main d'œuvre étrangère, afin de permettre la reconstitution et le développement de l'industrialisation, mais de manière **moins importante**.

La comparaison entre le pourcentage d'étrangers en Alsace et pour l'ensemble de la France entre 1921 et 1999 montre, en effet, que **jusque dans les années 70, l'Alsace comptait un pourcentage d'étrangers inférieur** à celui relevé au niveau de l'ensemble de la France.

Tableau : Evolution du % d'étrangers en France et en Alsace de 1921 à 1999



Source : données INSEE – recensements généraux de la population

**Le paradoxe de l'évolution relevé en Alsace** réside dans le fait que c'est au moment où la France, dans son ensemble, est confrontée à la crise économique et où le gouvernement prend des mesures pour limiter l'entrée de nouveaux étrangers que la **région se signale par un pourcentage plus élevé d'étrangers**.

Les **années soixante-dix constituent donc un moment charnière**. En effet, lorsque les mesures gouvernementales de juillet 1974 (visant la limitation des entrées de travailleurs étrangers) sont prises, les entreprises alsaciennes continuent à avoir besoin de main d'œuvre étrangère (dérogation préfectorale). Ainsi, c'est en grande partie la logique économique qui explique la croissance de la population étrangère en Alsace dans les années soixante-dix. Entre 1968 et 1975, **la population étrangère augmente de 62 % en Alsace contre seulement 31 % sur l'ensemble de la France**.

Ce développement de la population étrangère s'est poursuivi entre **1975 et 1982 mais de manière moins forte** quoique toujours plus importante en Alsace que sur l'ensemble de la France.

Les **années quatre-vingt marquent une stabilisation au niveau régional**. En 1990, la population étrangère en Alsace ne croît plus que de 1,5% en Alsace. Dans le même temps, la population étrangère en France a diminué de 3,2%.

En 1999, pour la première fois, l'évolution du nombre d'étrangers en Alsace est négative (-0,2%), quoique de manière moins forte que sur le plan national (-9,5%).

Par contre, on note une **évolution forte du nombre de Français par acquisition** (évolution d'environ 69 % entre 1990 et 1999). On en dénombre, en 1999, 75.749 contre 44883 en 1990.

On relève donc une **évolution contrastée des étrangers** en Alsace par rapport à l'ensemble de la France. Cette caractéristique résulte **d'un contexte économique** marqué par une crise plus tardive et moins importante qu'ailleurs, qui a nécessité un recours à la main d'œuvre étrangère alors qu'une bonne partie des régions françaises y avaient déjà renoncé.

## L'ORIGINE DES FLUX MIGRATOIRES

**Ce recours tardif aux étrangers** rend également, en partie, compte de la **répartition par nationalité** spécifique à l'Alsace.

L'histoire de l'immigration montre **qu'à chaque période correspond un type d'immigration**. Alors que les années 1900 jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale ont été marquées par une immigration de proximité et principalement européenne, à partir des années soixante, les flux migratoires viennent de plus en plus souvent de pays non européens comme l'Algérie, puis le Maroc et enfin la Turquie (les autres flux s'étant taris).

Dans les années 70, le besoin en terme de main d'œuvre étrangère exprimé par l'économie alsacienne a en fait coïncidé avec le **développement des flux en provenance notamment de la Turquie**. Les premiers Turcs arrivèrent en Alsace dans le milieu des années soixante, mais l'appel massif à cette main d'œuvre ne s'est fait qu'à partir des années soixante-dix. Il s'agit donc majoritairement d'une immigration économique et non d'un quelconque reflux ou afflux des Turcs d'Allemagne vers l'Alsace.

Ces caractéristiques sont à l'origine d'une **répartition originale de la population étrangère en Alsace** marquée par une forte présence turque.

Ainsi, au recensement général de la population de 1999, avec 28.929 ressortissants, les **Turcs représentent 22,5% de la population étrangère en Alsace**, alors que sur le plan national, seulement 6,4% des étrangers sont turcs. La sur-représentation turque est une spécificité régionale. Alors que la population étrangère alsacienne représente 3,9% de l'ensemble de la population étrangère résidant en France, ce taux est de 14% pour les Turcs. Ces tendances se sont confirmées entre 1990 et 1999. Par ailleurs, les Turcs sont les seuls étrangers ayant connu une augmentation entre les deux recensements.

Répartition des étrangers par nationalité

NATIONALITE	ALSACE		% de l'ensemble	
	1990	1999	1990	1999
TURCS	<b>26.438</b>	<b>28.929</b>	<b>20,5</b>	<b>22,5</b>
MAROCAINS	<b>19.024</b>	<b>14.991</b>	<b>14,5</b>	<b>11,7</b>
ALGERIENS	<b>16.452</b>	12.273	<b>13,0</b>	9,6
ITALIENS	14.516	11.629	11,3	9,1
PORTUGAIS	13.732	11.188	10,6	8,7
ALLEMANDS	6.912	<b>15.800</b>	5,4	<b>12,3</b>
ESPAGNOLS	5.261	4.455	4,0	3,5
TUNISIENS	3.616	2.577	3,0	2,0
YOUGOSLAVES	2.765	non disponible	2,1	-
Autres	19.973	26.539	15,6	20,7
Ensemble	128.689	128.381	/	

Source : RGP 1999 et 1990

Les Allemands, avec 15.800 personnes (12,3%) ont connu une croissance forte, et occupent en 1999 la seconde place. Les Marocains, représentent le 3<sup>ème</sup> groupe national par le nombre de ressortissants (11,7% de la population étrangère alsacienne). Viennent ensuite un groupe composé des Algériens (9,6%), Italiens (9,1%) et Portugais (8,7%).

## DES CARACTERISTIQUES LOCALES MARQUEES

Le passé économique explique également les différences en terme de présence étrangère entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, et plus largement en terme de localisation.

Les différences entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont à la fois **d'ordre quantitatif** et **qualitatif**.

**Sur le plan quantitatif**, les étrangers sont **plus nombreux dans le Bas-Rhin** (55,6%) que dans le Haut-Rhin (44,4%), mais statistiquement le **pourcentage d'étrangers** (rapporté à l'ensemble de la population départementale) **est plus important dans le Haut-Rhin**.

Tableau des nationalités (les plus importantes) présentes dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

NATIONALITE	BAS-RHIN			HAUT-RHIN		
	1990	1999	% ens	1990	1999	% ens
TURCS	17.145	<b>18.274</b>	<b>63,2</b>	9.293	<b>10.655</b>	36,2
MAROCAINS	11.336	<b>9.173</b>	<b>61,2</b>	7.688	5.818	38,8
ALGERIENS	5.680	4.340	35,4	10.772	<b>7.933</b>	<b>65,0</b>
PORTUGAIS	7.148	5.899	52,7	6.584	5.289	47,3
ALLEMAND	4.804	<b>10.300</b>	<b>65,2</b>	2.108	5.500	34,8
TUNISIENS	2.000	1.441	-	1.616	1.136	-
ITALIENS	3.896	3.511	30,2	10.620	<b>8.118</b>	<b>69,8</b>
ESPAGNOLS	2.809	2.558	-	2.452	1.897	-
TOTAL	68.199	71.355	-	60.490	57.026	-

Ainsi, au recensement général de la population de 1999, 8,1 % de la population est étrangère dans le Haut-Rhin contre 7 % dans le Bas-Rhin. Toutefois, la population étrangère du Bas-Rhin est en augmentation alors que celle du Haut-Rhin est en baisse.

**Sur le plan qualitatif**, la population du Bas-Rhin est principalement turque, allemande ou marocaine alors que celle du Haut-Rhin est plutôt turque et italienne. **Le recensement de 1999 signale de fortes évolutions dans la répartition par nationalité**. Ainsi, on relève une baisse sensible des Algériens (au recensement de 1990, ils occupaient la première place dans le Haut-Rhin), une croissance de la population turque mais aussi des Allemands (population multipliée par deux dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) et, dans une moindre mesure, des Suisses (au niveau du Haut-Rhin).

Ces différences résultent d'une évolution économique contrastée entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Le Haut-Rhin est un département marqué par de nombreuses industries traditionnelles et une industrialisation plus ancienne que le Bas-Rhin

Il a eu de ce fait recours plus tôt à la main d'œuvre étrangère. Mais il a également été plus fortement et plus tôt affecté par la crise économique et les modifications structurelles dans l'industrie (diminution du besoin de main d'œuvre). De ce fait il a diminué le nombre des entrées des travailleurs étrangers.

On a donc **une population étrangère plus anciennement installée dans le Haut-Rhin qui est par ailleurs en baisse** (baisse déjà observée au recensement de 1990) alors que **celle du Bas-Rhin, plus récemment arrivée, continue de croître**.

La **localisation de la population étrangère**, qui pendant de nombreuses années a pratiquement été concentrée que dans les centres urbains, **s'est modifiée avec la venue des populations turques**. Ces populations se sont installées dans de petits bourgs et en milieu rural (en raison des besoins économiques mais aussi des opportunités en terme de logement).

Si on retient comme critère le pourcentage d'étrangers (et que l'on retient les communes de plus de 5.000 habitants), **Mulhouse et Saint-Louis se distinguent par le taux le plus important d'Alsace (15,2%)**. La troisième position est détenue par Bischwiller avec 13,3% d'étrangers puis Strasbourg avec 12,9%.

Plus globalement, 45% de **la population étrangère vit dans l'une des trois grandes villes alsaciennes** (Strasbourg : 34.138, Colmar : 6.896 et Mulhouse : 16.691) alors qu'elles regroupent seulement un quart de la population alsacienne. Ce **phénomène de concentration sur les grandes agglomérations a tendance à diminuer** au profit des communes plus petites.

Les communes de 10.000 à 20.000 habitants comptent 20.559 étrangers soit 16% de la population étrangère (13% de la population alsacienne). Par ailleurs, 8% de la population étrangère habite dans les communes comprises entre 10.000 et 5.000 habitants mais surtout c'est au niveau de ces communes et de celles plus petites que la part de la population étrangère a augmenté.